



✓ Date de mise à jour : 01/06/2015

MATERIAUX AU CONTACT FILIERE COGNAC

LISTE DES ELASTOMERES QUALIFIES

Dans le cadre de la réglementation sur l'hygiène des aliments¹, la Station Viticole du BNIC a mis en place une procédure, mutualisée pour la filière Cognac, de **qualification** des matériaux amenés à entrer au contact des eaux-de-vie de Cognac. Celle-ci couvre les obligations des opérateurs de la filière vis à vis de cette réglementation².

Cette qualification concerne notamment les différents élastomères employés dans les joints et autres accessoires d'équipements vinicoles (pompes, raccords, éléments de cuves, ...).

La Station Viticole du BNIC vérifie l'absence d'effets de ces matériaux sur la qualité des eaux-de-vie. Cette qualification intègre également les éléments de documentation technique et la « déclaration de conformité » des produits testés, mis à disposition par le fabricant ou le distributeur, ainsi que les justificatifs afférents.

Au regard de ces éléments, les élastomères qualifiés par le BNIC sont référencés sur une liste «verte». Une seconde liste (liste jaune) regroupe les matériaux ayant satisfait aux tests BNIC mais dont le dossier de conformité réglementaire est incomplet ou n'est pas à jour.

N.B. Cette qualification par le BNIC ne constitue pas une garantie officielle de la conformité des produits et matériaux aux réglementations en vigueur.

Liste verte = Qualification (tests BNIC validés + dossier réglementaire complet)				
Référence	Fournisseur	Nature	Avis BNIC ³	Conformité réglementaire ⁴
PICH 12	Pichonneau	Butyl	C	D + J
V 732	Trelleborg	Fluorocarboné (feuille)	N	D + J
FKM 80 VITON® TYPE A n°33466	Techné	Fluorocarboné	N	D + J
FKM 80 V8605	GEA	Fluorocarboné	N	D + J
J4 FPM	AIS	Fluorocarboné	N	D + J
VC	AMRI-KSB	Fluorocarboné	N	D + J
75 XP 40 Freudenberg	SEFI	Fluoroprène	N	D + J
FPM 66 (réf RUBBERLIFE 651/ B07266-1)	BOYER	Fluorocarboné	N	D + J
FPM 11172	3S -Eurobinox	Fluorocarboné	N	D + J
FKM 67 XM 15	stacem-Eurobinox	Fluorocarboné	N	D + J



Liste jaune : tests validés, documentation incomplète ou pas à jour

Référence	Fournisseur	Nature	Avis BNIC ³	Conformité réglementaire ⁴
PTFE pur	ANFRAY	Plaques de Polytétrafluoroéthylène	N	-
TEADIT 24H			N	-
TEADIT 1590			N	-
PTFE Flon Gaskets	Chalvignac	Polytétrafluoroéthylène	N	-
PTFE pur	SEFI	Plaques de Polytétrafluoroéthylène	N	-
PA6	Pierre Guérin	Polyamide 6	N	D
VMQ ST	Trelleborg	Silicone (feuille)	C	-
Silicone Brun rouge 55USP6R	Servinox	Feuille de Silicone vulcanisé au platine	C	D
EPDM FF	Alfa Laval (AL 113 E12812)	Vulcanisé peroxydes	C	-
EPDM 7280	CAPLA/ Eurobinox	Mélange N° 7280	C	D
FKMFF	Alfa Laval (AL 113 E13811)	Fluorocarboné	N	D
FBF 70	Alfa Laval	Fluorocarboné	N	D
FBF 80	Alfa Laval	Fluorocarboné	N	D
FPM 7221	Alfa Laval	Fluorocarboné	N	-
VITON 75 FPM 180497	Pentair Südmo	Fluorocarboné	N	-
Viton 75 33434	Chalvignac	Fluorocarboné	N	D
FPM CSE X103-0008	Sodime	Fluorocarboné	N	D
FKM 9680	Eurobinox ASKOL	Fluorocarboné	N	D
FKM XV 1128 V5	SEFI PARKER	Fluorocarboné	N	D
V4551 (50 shore)	EJS	Fluorocarboné Feuille rouge	N	D
V4751 (75 shore)	EJS	Fluorocarboné Feuille rouge	N	D
HPF70BK/KTW	VAUTIER-Elica	Fluorocarboné	N	D

Ces listes sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des tests en cours, des éléments documentaires disponibles, d'éléments nouveaux concernant les caractéristiques des produits qualifiés, ou l'évolution réglementaire. La version actualisée est disponible sur le site Extranet du BNIC.

¹ R (CE) 178/2002 – R (CE) 1935/2004 – Art. L 221-1 – du Code de la Consommation

² « Les exploitants du secteur alimentaire veillent, à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution dans les entreprises placées sous leur contrôle, à ce que les denrées alimentaires répondent aux prescriptions de la législation alimentaire applicables à leurs activités et vérifient le respect de ces prescriptions ».

³ Il y a 2 niveaux de qualification en fonction de la durée de contact :

- N = normal (stockage)
- C = durée courte (uniquement pour le transfert)

⁴ Examen de la documentation réglementaire : D = uniquement la « déclaration de conformité »
J = justificatifs fournis (certificats d'analyses)